



LOTÉRIE DU SENETHON 2025

Règlement

Article 1: L'association SENETHON, organise une loterie dont le but est de récolter des fonds qui serviront à la recherche médicale pour la lutte contre les maladies rares. Ces sommes seront à 100 % reversées à l'association de l'AFM-TELETHON pour laquelle elle est agréée.

Article 2: Cette loterie sera ouverte à compter du 1/09/2025 et la clôture se déroulera le samedi 13/12/2025 lors du tirage au sort, en présentiel, dans la cantine scolaire Dolto de Séné, lors du marché de Noël et en présence du Président de l'association M. Gil BRÉGEON, ou de son représentant.

Article 3: Les lots de cette loterie seront diversifiés, avec toutefois une connotation « *nautique* ». Le 1^{er} lot sera un Moteur hors bord électrique d'annexe, TEMO 450 Édition Limité Nacré. Valeur 1600 €, dont la société Vannetaise TEMO nous fait don.

La liste complète des lots sera arrêtée au 31/08/2025 et publiée dès le 1/09/2025, sur le site du Sénéthon : www.senethon.fr

Article 4: L'association SENETHON, en lien avec sa déclaration de demande d'autorisation de loterie déposée en mairie de Séné le 05/06/2025 (*Cerfa n°11823*03*), éditera 1000 billets de loterie, dont 400 seront exclusivement dédiés à la vente sur internet, via le site d>HelloAsso et dont le lien sera indiqué sur le site du Sénéthon : www.senethon.fr

Article 5: La valeur faciale du billet numéroté est de 10 €

Article 6: Les membres du conseil d'administration et du bureau, les adhérents de l'association, les membres des associations partenaires du SENETHON seront sollicités pour la vente des billets papier de loterie ainsi que pour faire la promotion de l'achat de billets, par internet.

Article 7: Les seuls membres du conseil d'administration et du bureau, dont la liste suit, ne pourront pas participer à la loterie.

Le Conseil d'administration

- Président : *Gil Brégeon*

- Vice Président : *Mikael Pellegrinelli*

- Secrétaire : *Hervé Mélandre*

- Secrétaire adjointe : *Bénédicte Brégeon*

- Trésorier : *Patrick Le Duigou*

- Trésorière adjointe : *Cathy Plougoulen*

Membres du bureau responsables de domaines spécifiques:

- Nadine Ruault: Chargée de la communication
- Manuel Clerc: Chargé des relations avec les associations (*hors Défi Nage*)

Membre non élu au bureau ayants des fonctions:

- Claude Dréau: Chargé du site et des inscriptions du Défi Nage

Article 8: Les gagnants seront personnellement informés, par téléphone, de leur lot à l'issue du tirage au sort. Le ou la gagnante du 1^{er} lot sera convié(e) à venir chercher son TEMO 450 qui lui sera remis par les dirigeants de la société TEMO, lors de la soirée de proclamation des résultats et de la remise du chèque au profit de l'AFM-TELETHON, début janvier 2026.

Pour les autres gagnants les membres du bureau se chargeront de leur remettre leur lot dans les plus brefs délais.

Fait à Séné et visé par le Président Gil BREGEON le 8/07/2025